



VISION SOLIDARITÉ CÔTE D'IVOIRE

Ici, nous nous soutenons par Devoir pour être soutenu par Droit

Les termes et conditions officiels

- Le montant à payer pour le droit d'adhésion unique pour chaque membre est **5000 Fr Cfa**
- Toute nouvelle demande d'adhésion est soumise à une période de **45 jours** pour étude
- Il est obligatoire pour chaque membre de tenir à jour un portefeuille de membre exigée à un minimum de **5000 Fr.**
- Le portefeuille de membre est obligatoire et doit être soldé pour qu'il y ait validation de demande d'adhésion de tout nouveau membre droit. La somme minimum exigée pour tenir à jour son portefeuille membre est de 5000 Fr par membre.
- Tout portefeuille de membre non soldé après une période de 45 jours suivant la réception d'une demande d'adhésion, la demande sera annulée.
- Tout membre actif a l'obligation d'avoir son portefeuille de membre à jour à tout temps.
- Tout portefeuille de membre-actif non-ajour sur **une période de 30 jours fera l'objet d'une mise en garde.** Passé les 45 jours sans solde et ayant été mise en garde, cela entrainera une suspension du droit du membre lié au dit portefeuille jusqu'à la mise à jour du portefeuille membre.
- Tout membre a le droit de consulter son état de portefeuille-membre.
- Tout membre actif n'ayant pas contribuer à **2 alertes successives vera son droit suspendu.**
- Tout compte de membre ayant fait objet de suspension peut être réactivé sur demande et sera validé après que le membre suspendu aura payé la totalité des sommes dues [les arriérés des alertes+ la solde de son portefeuille-membre]
 - Lorsqu'une alerte de **consultation, ordonnances de pharmacie** et de **chirurgie** est lancée, le bureau a un maximum 3 jours ouvrables pour valider et soutenir le membre en besoin
 - Pour une alerte de cas du décès d'un membre, le bureau a un maximum de 15 jour ouvrable (3 semaines) pour donner le soutien financier à la famille du membre disparu.

Rappel sur les responsabilités de notre équipe de gestionnaires



- Le bureau de notre communauté est composé de 2 groupes de gestionnaires

Bureau de côte d'ivoire

Mme la présidente / Sylvie Lago Zoko

Mrs les secrétaires généraux / Anselme Gayé Légré / Guy Roland Volé Bi

Mrs les trésoriers généraux / Nelly Michael Zago / Parfait Kochi

Bureau hors la Diaspora

Jules Tiémoko / Babeho Koudou

Des Contacts utiles

<https://viso-ci.org/>

services@viso-ci.org

GESTIONNAIRES	Téléphone	LIEU
SYLVIE Z. LAGO	00225-07 07 14 70 74	Côte d'Ivoire
MICHAEL N. ZAGO	00225-07 07 75 23 30	Côte d'Ivoire
ANSELM L. GAYE	00225-07 89 43 39 40	Côte d'Ivoire
VOLE BI GUY ROLAND	00225-05 59 26 04 51	Côte d'Ivoire
PARFAIT KOCHI	00225-07 07 92 46 88	Côte d'Ivoire
JULES TIEMOKO	00225-07 08 08 66 64	Canada
BABEHO KOUDOU	001 204 996 18 04	Canada